

Projet pédagogique 2022-2023

Foyer pour tous, Centre Social Éducatif et Culturel

**Saint Brice Courcelles
9 place Jacques Brel
51370 Saint Brice Courcelles
Tel : 03 26 09 25 81**



Accueil périscolaire des mercredis

**De
2 à 13 ans**

Préambule :

Le Foyer Pour Tous centre social Educatif et culturel est une association loi 1901 agréée centre social dont les droits sont définis dans le projet éducatif. Il organise l'accueil périscolaire des mercredis, pour un public âgé de 2 à 13 ans.

Le projet pédagogique découle des objectifs éducatifs de la structure. Il est donc la déclinaison concrète des valeurs éducatives. Il repose aussi sur le constat de la conduite du projet pédagogique de l'année précédente.

C'est un outil quotidien construit par l'équipe de direction en concertation avec l'équipe d'animation.

Il est à destination des familles, enfants, intervenants et de tous les acteurs de l'action éducative.

Il est conçu pour guider l'équipe pédagogique. Il rassemble les valeurs, les orientations et les objectifs afin de permettre un accueil des enfants dans les conditions favorables à leur développement.

I. Environnement de la structure :

1. Situation Géographique :

Le Foyer pour tous centre social éducatif et culturel (FPTCSEC) se situe dans la commune de St-Brice Courcelles dans le département de la marne. Elle appartient à l'arrondissement de la ville de Reims et fait partie de la communauté d'agglomération *Reims Métropole*.

Elle est donc desservie par le réseau des transports en commun de la Citura (nom commercial du réseau) :

- La ligne N°9 qui fait la navette entre Cormontreuil, *Les Parques* et St Brice Courcelles, *La Victoire*.
- La ligne N°13 qui fait la navette entre Bezannes, *Gare de Champagne* et ST-Brice Courcelles, *Mairie*.

Il est possible de se rendre à St Brice par l'autoroute de L'Est A4 pour ce qui est de la voiture et par la *Coulée Verte* pour se déplacer à pied ou à vélo.

2. Infrastructures et équipements :

St-Brice est dotée de commerces de proximité comme des boulangeries, bureaux de Tabac, épicerie, pharmacie et café-restaurant. Une zone commerciale se développe sur la commune (E. Leclerc et d'autres commerces).

Au niveau éducatif, social et culturel, la commune dispose :

- D'une école maternelle et d'une école primaire
- D'un gymnase, de terrains de football, d'un boulodrome, d'un terrain de pump-track et de terrains de tennis
- D'une maison des arts musicaux et d'une bibliothèque municipale
- Du FPTCSEC
- D'un foyer Jean Thibierge qui accueille un public d'adultes handicapés

II. Présentation du Foyer Pour Tous Centre Social Educatif et Culturel :

Il accueille des publics de tous âges au travers de 5 secteurs :

- Le secteur enfance organise les temps périscolaires et les accueils collectifs de mineurs sans hébergement des vacances. Il s'adresse aux enfants âgés de 2 à 13 ans et fonctionne avec une équipe d'animateurs permanents et d'animateurs en vacation.
- Le secteur jeunesse qui se compose des pôles adolescents (14-17 ans) et des jeunes majeurs (16-25 ans).
- Le secteur famille qui comprend les consultations jeunes enfants par un médecin de la PMI, les permanences de l'assistante sociale, les loisirs de proximité, les animations

familles et d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAP). Il bénéficie aussi d'un relais assistantes-maternelles (RAM).

- Le secteur associations/sections qui sont fédérées par le FPTCSEC. Elles proposent des activités de pratiques sportives, culturelles ou de loisirs.
- Le secteur administratif qui intègre le secrétariat et les bureaux FPTCEC.

Grâce à ces 5 pôles, le FPTCSEC est une structure ouverte à tous où bénévoles et professionnels développent des projets d'animation pour répondre aux besoins des familles et des différentes populations du tout-petit au sénior.

Ses actions sont soutenues financièrement par la Commune de St-Brice Courcelles et la Caisse d'Allocation Familiale.

III. Modalités d'accueil des mercredis :

1. Inscriptions et horaires d'ouverture :

Les inscriptions se font auprès du secrétariat du centre social. Les parents ont la possibilité d'inscrire, leurs enfants au trimestre, soit sur un mode d'accueil à la journée (avec possibilité de restauration) soit sur les matins (avec possibilité de restauration) ou les après-midi (toujours avec possibilité de restauration).

Le centre de loisirs des mercredis se déroule donc de 8 H 30 à 18 H 30 avec différentes possibilités d'accueil :

Matin :

8h H 30- 12H : Activités de loisirs et éducatives dont une arrivée échelonnée de 8h 30 à 9h30 et départ échelonné de 11h30 à 12h.

Midi :

12 H-13H 30 : Accueil + repas

12 H -12H15 : temps de garde pour les enfants ne mangeant pas à la restauration scolaire

Après-midi :

13 H 30 – 18 H 30 : Activités de loisirs et éducatives, dont une arrivée échelonnée de 13 H 30 à 14 H 30 et un départ échelonné de 17 à 18 H 30.

2. Constitution des tranches d'âge :

Sur les temps d'accueils et activités de loisirs :

Le projet a été élaboré dans le but de proposer des activités adaptées au rythme de l'enfant, selon les taux d'encadrement légaux et les moyens humains fixés par la structure et la législation.

De ce fait les enfants sont répartis en 4 groupes :

1. Les petites, moyennes sections et les grandes sections de maternelle (qui sont divisés en trois voire quatre sous-groupe en fonction des effectifs)
2. Les CP/CE1
3. Les CE2/CM1
4. Les CM2/10/13ans

Ces tranches d'âges sont prévisionnelles et peuvent adaptées selon les effectifs.

Sur les activités éducatives (plan mercredi) :

- Cycle 1 : maternels
- Cycle 2 : CP-CE2
- Cycle 3 : CM1-13 ans

L'enfant doit nécessairement être scolarisé pour bénéficier de l'accueil de loisirs du centre social.

IV. Présentation de l'équipe et des locaux :

1. L'équipe :

1 directrice qualifiée BEATEP, animation sociale et vie locale et chargée de l'assistance sanitaire, 1 directrice adjointe qualifiée d'un BAFD, 11 animateurs permanents dont 7 qualifiés BAFA et quatre titulaires d'un BPJPS, le reste de l'équipe est embauché selon les effectifs et les taux d'encadrement fixés par la législation.

Trois animateurs sont référents par cycle d'âge sur la mise en place des mercredis éducatifs.

2. Présentation des locaux et de l'environnement :

Il est construit sur 3 étages. L'accueil des maternels se déroule au rez de chaussée. L'équipe dispose de quatre salles d'activités dont une dans laquelle est installée un parc de jeux de société et de construction ; une deuxième salle dans laquelle des coins de jeux symboliques sont mis en place, un espace avec jeux symboliques, jeux de société et de quoi réaliser des activités d'intérieur est aménagé dans un hall pour désengorger les groupes, si besoin et enfin une salle de repos est aménagée dans une troisième salle d'activité.

Les CP-CE1 et les CE2-CM1 disposent de quatre salles dans la partie enfance du sous-sol. Ces deux groupes ont une salle d'accueil qui fait aussi office de salle d'activité et d'une salle d'activité chacun.

L'accueil des 10/13 ans se situe dans le sous-sol, dans le secteur jeunesse qui se trouve éloigné de l'espace enfance.

Concernant les activités extérieures, les animateurs disposent du gymnase, de la cour de l'école maternelle et du parc du mont Hermé.

Ils disposent du réseau de transport rémois (la Citura) et des minibus de la commune pour sortir de St Brice.

Pendant le repas, l'équipe dispose du restaurant scolaire qui se situe tout contre le centre social, une cuisinière est mise à disposition par la mairie.

V. Le projet éducatif :

Le FPTCSEC a pour vocation d'être « **un lieu de vie à part entière des enfants et des jeunes permettant une préparation à la vie adulte** » (statuts du FPTCSEC).

1. Les valeurs du projet éducatif :

- **L'éducation pour tous, avec et pour tous**
- **Un lieu de démocratie participative**
- **Le droit au sport, au loisir et à la culture pour tous**
- **Une valeur fondatrice : la laïcité**

2. Les objectifs généraux du projet éducatif :

- Respect du rythme de vie de chaque enfant
- Mise en place de lieux d'éveil et d'expression des enfants et des jeunes
- Mise en place de lieux favorisant de nouvelles relations, une ouverture sur le monde et les autres
- Mise en place d'une organisation permettant d'offrir aux enfants et aux jeunes des activités variées vers lesquelles ils ne tendent pas spontanément

3. Les objectifs généraux du projet pédagogique :

- Organiser le temps de loisirs de l'enfant en fonction de son rythme
- Organiser l'accès à la culture, au sport et au loisir pour tous
- Développer la participation des enfants
- Favoriser les apprentissages par le jeu, l'expérimentation, la découverte et la vie de groupe
- Mise en place du plan mercredi

VI. Mise en place du plan mercredi :

Suite à la décision de la commune de réorganiser, dès la rentrée 2022, le temps scolaire sur des semaines de quatre jours, dans le cadre du nouveau PEDT, l'accueil de loisirs des mercredis s'engage dans la démarche des plans mercredis. Cette décision s'est prise en concertation avec l'équipe du centre social, les élus de la mairie, les directeurs de l'école et les parents d'élèves.

1. Déclinaison de la charte de qualité :

Pour respecter la charte qualité des plans mercredis, l'accueil de loisirs s'engage à décliner les quatre grands axes de cette façon :

L'articulation des activités périscolaires avec les enseignements :

- Mise en cohérence du projet d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs
- Déclinaison des parcours éducatifs en lien avec les écoles
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation
- Présentation du projet du projet pédagogique au conseil d'école et du projet d'école à l'équipe d'animation
- Mutualisation de moyens matériels

L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants :

- Mise en place de tarifs calculés selon le revenu fiscal de référence des impôts et du lieu d'habitation
- Aménagement du temps de loisir de l'enfant en situation de handicap, avec les familles
- Tendre à la mixité sociale
- Mise en place d'une politique d'information avec les familles

L'ancrage du projet dans le territoire

- Mise en valeur de la richesse du territoire
- Partenariat avec les établissements (école de musique, médiathèque) et les associations et sections sportives et culturelles de la commune et de ses environs
- Implication des habitants
- Accueil de loisirs des autres structures socio culturelles (médiathèque, associations sportives, école de musique)

La qualité des activités

- Déclinaison des parcours des parcours éducatifs posés par l'éducation nationale

- Construites sur une logique de loisirs et de découverte, approches ludiques récréatives et créatrices
- Organisation de sorties en lien avec les projets
- Organisation par cycle de manière à assurer une progressivité pédagogique
- Valorisation des réalisations finales auprès des écoles et des familles

2. Cohérence éducative école/activités périscolaires :

Le projet		
Documents fondateurs	Mise en cohérence du Projet d'Ecole et du Projet Pédagogique de l'accueil de loisirs	➤ Par la déclinaison des parcours éducatifs
Organisation	Présentation du projet pédagogique au conseil d'Ecole et du projet d'école à l'équipe d'animation	
Par cycle	Cycle 1 : école maternelle, Cycle 2 : CP-CE1, CE2, Cycle 3 : CM1-CM2-10-13 ans	
Périodicité	Un parcours décliné sur un trimestre, avec plusieurs problématiques abordées pour diversifier le projet	➤ Ex : trimestre 1 : parcours citoyen
Communication des réalisations finales/l'école/les parents	Exposition, vidéo, livret... Chaque projet de parcours fera l'objet d'une réalisation finale concrète.	➤ Communication des réalisations : En classe, une fois par trimestre sur un temps dédié, et aux parents au Claé
Les moyens humains		
Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation	Participation du référent CLAE à un Conseil de Cycle à la fin du trimestre précédent pour aborder : le choix des activités, le déroulement, les supports et les réalisations finales, les modes de transmission et de communication aux autres élèves.	<ul style="list-style-type: none"> ○ Où ? dans l'école ○ Quand ? 3 semaines avant la fin de chaque trimestre comment ? conseil de cycle : un calendrier sera donné en début d'année
Formations	Des formations communes sont envisagées pour favoriser la coéducation : par des intervenants extérieurs mais aussi ponctuellement par la Directrice.	
LES MOYENS MATERIELS		
	Mutualisation des moyens : matériel, salles du CLAE.	

3. Organisation des activités éducatives :

Les activités éducatives sont proposées selon les parcours éducatifs posés par l'éducation nationale et sont renouvelées chaque trimestre. Les groupes sont constitués sur la base des cycles scolaires.

- **Pour favoriser le choix et l'envie des enfants :**

Pour les moins de six ans (cycle 1) :

9h30- 11h : Un animateur propose une activité éducative aux petites sections

Les deux groupes des moyennes et grandes sections se rejoignent et les enfants ont le choix entre deux activités éducatives

14h30-16h : Les deux groupes des moyennes et grandes sections se rejoignent et les enfants ont le choix entre deux activités éducatives. Les petites sections font la sieste et ne pratiquent donc pas d'activité éducative.

Pour les CP-CE1-CE2 (cycle2) :

9h30- 10h30 : Les enfants ont le choix entre trois activités éducatives

14h30-16h : Les enfants ont le choix entre trois activités éducatives

Pour les CM1-CM2-10/13 ans (cycle 3) :

9h30- 10h30 : Les enfants ont le choix entre trois activités éducatives

14h30-15h30 : Les enfants ont le choix entre trois activités éducatives

- **Les animateurs référents des éducatives :**

Ils ont pour mission d'organiser et d'évaluer les activités éducatives. Ils assurent le lien avec l'école et participent donc à la gestation des projets en collaboration avec les enseignants ou le directeur d'école ainsi qu'aux réunions de bilan trimestrielles.

4. Les liens avec les projets d'école :

Qu'est-ce que les parcours éducatifs ?

Les parcours éducatifs sont inscrits dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013.

Un parcours éducatif désigne un ensemble structuré, progressif et continu d'enseignements, non limité à une discipline, et de pratiques éducatives, scolaires et extrascolaires, autour d'un thème.

❖ Le parcours citoyen (de l'école élémentaire à la Terminale)

Le parcours citoyen a pour double objectif de faire connaître aux élèves les valeurs de la République et de les amener à devenir des citoyens responsables et libres. En cela, il contribue pleinement au domaine 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, intitulé « La formation de la personne et du citoyen ». Circulaire n° 2015-085 du 3-6-2015, mise en œuvre à la rentrée 2016.

❖ Le parcours éducatif artistique et culturel (de la maternelle à la Terminale)

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013 / Référentiel B.O. 9-7-2015 ; rentrée 2013

❖ Le parcours éducatif de santé (de l'école maternelle à la Terminale). L'École a une double mission : l'éducation à la santé des élèves et le suivi de leur santé. L'éducation à la santé est intégrée dans les programmes de l'école primaire. Le parcours éducatif de santé comprend trois axes : 1. Un axe d'éducation à la santé 2. Un axe de prévention 3. Un axe de protection de la santé. B.O. 4-2-2016, mise en œuvre à la rentrée 2016

❖ Le parcours avenir (de la 6e à la Terminale)

Le parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel prend l'appellation "parcours Avenir". Référentiel

B.O. 9-7-2015 ; rentrée 2015

Pour les moins de six ans (cycle 1) :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- Explorer le monde.

VI. Fonctionnement des activités :

Afin d'atteindre les objectifs établis par le projet éducatif, le plan mercredi, différents types d'activités de loisirs et éducatives seront organisés tout au long de cette année.

Ils se déroulent le matin de 9h30 à 11hh et l'après-midi de 14h30 à 16h, pour tous les cycles.

1. Les activités de loisirs des maternels :

Afin d'organiser la vie en collectivité en petits groupes ; les enfants sont divisés en quatre groupes : les petites et moyennes sections qui font la sieste, les petites et moyennes sections qui ne la font pas, puis les grandes sections. Un animateur est référent de sa tranche d'âge jusqu'à la fin de l'année.

Les projets d'activités sont fixés au trimestre et sont proposés par tranche d'âge. Les activités peuvent aussi bien être dynamiques (expression corporelle ou jeux collectifs) que manuelles ou scientifiques. Elles peuvent s'organiser sur une ou plusieurs séances tant qu'elles sont en cohésion avec le plan mercredi éducatif.

Mise en place d'une salle de repos :

Une salle est installée avec du matériel adapté pour que les petites et moyennes sections de maternelle puissent faire la sieste ou se détendre de 13 H 30 à 15 H 15. Elle est aussi ouverte à tout enfant en faisant la demande, quel que soit son âge.

2. Les temps forts d'activités des primaires :

Le groupe des primaires est scindé en deux : les CP/CE1 qui occupent deux salles dans le sous-sol et les CE2/CM1 qui occupent deux autres salles. Ces tranches d'âges sont divisées de cette façon sur les temps d'accueil et de vie quotidienne.

Afin de permettre à l'enfant de faire des choix, et d'accéder au mieux à leurs demandes Trois projets d'activités éducatives sont fixés au trimestre pour le cycle 2 (CP-CE1-CE2) et pour le cycle 3 (CM1-CM2-10/13 ans). Pour chacun de ces deux groupes, un animateur propose et organise des jeux dynamiques pendant le trimestre, un autre animateur propose et encadre des jeux autour de la découverte de l'environnement, des expériences scientifiques et des arts plastiques, dans le cadre du plan mercredi.

3. Les 10/13 ans :

Lors des temps d'accueil et de vie quotidienne (le goûter), les enfants occupent une salle qui leur est dédiée avec des jeux et matériel adapté. A 14h30, ils rejoignent les CM1 dans une salle afin de choisir leur loisir entre trois activités éducatives. Les activités se terminent à 16h.

VIII. PARTICULARITE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE :

1. Organisation d'un partenariat avec les associations sportives et culturelles de la commune :

Pour permettre aux enfants de pratiquer un cours de musique ou de sport, en dehors de l'accueil de loisirs, l'équipe propose de s'organiser afin de les accompagner puis de les récupérer sur leurs lieux d'activités entre 8 H 30 et 18 H. Ce partenariat s'adresse à toutes les tranches d'âge et est mis en place avec :

- L'école de musique
- Les associations sportives de la commune et du FPTCSEC

2. Le conseil des mercredis :

Ce conseil réunit les CE2/CM1 volontaires de 13h30 à 14h30 pendant le temps d'accueil d'après repas. Il garantit la libre expression des enfants, la possibilité de développer leurs propres projets en direction des enfants et des familles inscrites les mercredis.

C'est un temps pour permettre aux enfants de prendre des initiatives et organiser des projets d'activités pour eux et les autres tranches d'âges. Ils peuvent imaginer des supports de paroles et de réunion pour les autres groupes et organiser des actions vers les parents.

VIII. Journée type :

Matins

8 H 25 : Arrivée de l'équipe : chacun prépare ses feuilles de présence et prend connaissance des informations.

8h30 à 9h30 : Activités d'accueil favorisant la transition familles-accueil

9h30-11h : activités éducatives

11h-11h30 : Activités de loisirs

11 H 30-12h : rangement des activités, passage aux toilettes, petits jeux calmes

Midi

De 12 H à 13 H 30 : Repas au restaurant scolaire puis lavage des mains.

Après midi :

De 13 H 30 à 15 H15 : Pour les petites et moyennes sections :

Une salle de repos est aménagée pour que les enfants puissent s'allonger et se reposer. Les enfants qui ne se reposent pas disposent de coins jeux et pratiquent en parallèle des activités d'accueil.

De 13 H 30 à 14 H30 : Pour les autres tranches d'âges :

Les enfants sont répartis par tranche d'âge dans leurs salles d'accueil. Ceux-ci peuvent investir les coins jeux ou participer à l'animation proposée par leur animateur.

Les CE2-CM1 ont le choix de pratiquer soit de pratiquer des activités de détente, soit de participer au conseil des mercredis. Les 10/13 ans pratiquent des activités de détente dans leur salle.

De 14 H30 à 16H : Activités éducatives

De 16 H 30 à 17 H : Goûter

De 17 H à 18 H30 : jeux de société, symboliques et activités d'éveil, bricolage ou jeux d'extérieur

IX. Règles de circulation et de sécurité :

1. A l'extérieur des locaux :

- Pour tout déplacement en extérieur, l'animateur doit obligatoirement avoir une trousse de secours avec lui.
- Le code de la route sera appliqué lors de toutes les sorties (bus, car, à pied...).
- Ne jamais laisser les enfants seuls.
- Remplir la feuille de sortie avant toute activité extérieure (elle se trouve sur la porte de la salle des animateurs).

2. Déplacement sur le trottoir :

- Le groupe est rangé deux par deux.
- Les animateurs sont répartis devant et derrière le groupe et du côté de la route pour plus de vigilance.

- Le groupe se déplace sur les espaces qui lui sont réservés.
- Le groupe doit chercher un passage pour piétons s'il se situe à moins de 50 mètres.

3. Dans les salles :

- Un groupe doit toujours être surveillé ou accompagné d'un adulte.
- Respecter le nombre maximum de personnes pouvant occuper la salle.
- Tout ce qui semble dangereux dans les salles est enlevé (en concertation avec l'équipe).
- Gérer l'énervement des enfants afin d'éviter les chahuts, courses...
- Les enfants ne jouent ni avec des ballons ni avec des balles.
- Les enfants (à partir de 6 ans) préviennent l'animateur pour aller aux toilettes et ce dernier s'assure du retour de l'enfant

4. Dans les escaliers :

- Les enfants ne jouent pas, ne sautent pas, ne courent pas et n'escaladent pas la rampe.

5. Dans le bâtiment :

- Toute personne étrangère au FPTCSEC doit être signalée au responsable de l'accueil du mercredi.

X. Relations avec les parents :

1. A l'inscription :

Un premier contact s'établit lors de l'inscription avec la secrétaire. Celle-ci maîtrise parfaitement le fonctionnement et le déroulement des mercredis. Elle conserve d'ailleurs la plaquette des activités pour répondre au mieux aux questions des parents. Lorsque la directrice de l'accueil est disponible, elle intervient directement lors de l'inscription pour expliquer le fonctionnement et les objectifs des différents temps d'activités qui rythment l'après-midi des enfants.

2. Pendant l'accueil :

Pendant les temps d'accueil d'arrivée et de départ, la directrice adjointe accueille les familles et communique avec les parents :

- Informations diverses concernant le programme
- Discussions informelles sur les enfants : anecdotes positives ; échange autour des attitudes, comportement et épanouissement de l'enfant au sein du groupe...
- Ressenti des parents
- Distribution de papiers d'informations concernant les sorties (où, quand, comment, heures de départ et d'arrivée)

A chaque fin de trimestre, les parents sont invités à une exposition ou à une dégustation. Pendant ce temps la directrice adjointe leur remet un bilan écrit à remplir. Il arrive que le bilan soit oral.

Les animateurs sont aussi sollicités pour établir le contact avec les parents :

- Ils sont disponibles
- Ils informent les parents sur les activités de l'après-midi, lors de l'accueil d'arrivée
- Ils les informent sur les activités du mercredi à venir lors de l'accueil de départ
- Ils discutent aussi de façon informelle des enfants : anecdotes positives ; échange autour des attitudes, comportement et épanouissement de l'enfant au sein du groupe...

Le projet pédagogique est à disposition des familles sur le porte-revue du secrétariat. Cet outil est une base de discussions entre l'équipe de direction et les familles.

XI. Directives liées à l'accueil des personnes handicapées :

Tout au long de l'année le FPTCSEC accueille différents publics et peut être amené à accueillir du public porteur de handicap. Le bâtiment du FPTCSEC est conforme aux réglementations et directives concernant l'accueil de personne atteinte de handicap. Ainsi, les droits aux loisirs de la personne handicapée, le principe de non-discrimination ainsi que le droit d'accès est soutenu et défendu pour tout enfant ou encadrant porteur de handicap.

XII. L'application du principe de laïcité :

L'article 10 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 stipule que « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ». Réaffirmée ensuite dans l'article 2 de la constitution de 1958, puis par la loi de 1982, la laïcité repose sur trois principes et valeurs : la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

La laïcité n'est donc pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public.

Dans le cadre de l'accueil périscolaire des mercredis, l'équipe s'engage à lutter contre toute forme de discrimination et de veiller à ce que chaque enfant, quelles que soient ses origines et ses croyances religieuses trouve sa place dans les propositions qui lui sont faites.

Il en est bien sûr de même pour l'équipe encadrante où chacun peut trouver sa place quelle que soit son expérience de vie.

Cependant, Les animateurs doivent avoir conscience qu'en tant qu'éducateurs leur attitude personnelle a une influence dans le développement des projets éducatifs collectifs qu'ils sont

amenés à conduire ou à accompagner. Ils devront adopter en toutes circonstances une attitude laïque basée sur le respect de l'autre et de ses différences, qui permette de favoriser l'autonomie des enfants dont ils ont la charge, leur construction citoyenne et leur capacité d'écoute et d'ouverture.

XIII. Réunion de préparation et de bilans :

Les projets d'activités sont établis au trimestre et défini lors des réunions d'équipes fixées avant chaque début de trimestre.

Chaque jeudi matin, un bilan d'une demi-heure est réalisé avec les équipes de chaque tranche d'âge : Quelles sont les difficultés rencontrées par les animateurs, quelles sont les activités à renouveler ou pas.

A la fin de chaque trimestre, une réunion de bilan est organisée avec l'équipe au complet.

XIV. Outils d'évaluation et indicateurs de réussite :

- Nombre d'enfants différents inscrits sur les mercredis
- Nombre d'heures de présence enfants
- Un bilan qualitatif est fait oralement avec les enfants à chaque fin de semestre.
- Des bilans trimestriels sont réalisés avec l'équipe ainsi que chaque mercredi

XV. Les incontournables :

Tâches et attitudes des animateurs :

- Ils sont responsables face aux enfants dont les parents nous confient la garde
- Ils participent à l'accueil, à la communication, à l'information entre parents-animateurs et animateurs - enfants
- Ils respectent les enfants et répondent à leurs besoins
- Ils conduisent le projet pédagogique
- Ils préparent les activités en amont et veillent au rangement du matériel et des locaux
- Ils font preuve de discrétion quant à l'échange d'informations concernant les familles
- Ils favorisent les échanges et la communication au sein de l'équipe
- Ils respectent leurs horaires d'arrivée et de départ